

FESTIVAL LES EMBARQUÉS 2025

Cahier des charges – Restauration du Public

1. Objet de la consultation

L'Agglomération Seine-Eure lance un appel à candidatures pour l'accueil de structures de restauration dans le cadre du festival "Les Embarqués", qui se tiendra le samedi 14 et le dimanche 15 juin 2025 au parc de Léry-Poses.

2. Présentation générale

2.1 Contexte

"Les Embarqués" est un festival d'arts et de spectacles entre terre et eau, attirant plusieurs milliers de visiteurs chaque année. Afin de proposer une restauration diversifiée et de qualité, un espace est réservé aux stands de restauration pour permettre aux spectateurs de se restaurer sur place.

2.2 Concept

Un îlot de restauration sera implanté à l'entrée du site, garantissant une offre variée et accessible. Une attention particulière sera apportée aux critères suivants :

- Diversité des propositions culinaires,
- Engagement éthique des structures accueillies (tarifs raisonnables, approvisionnement local, service client de qualité),
- Qualité de l'accueil et intégration harmonieuse des stands dans l'espace du festival.

2.3 Structures concernées

Les candidatures sont ouvertes aux :

- Restaurateurs,
 - Traiteurs,
 - Commerçants ambulants ayant une expérience confirmée dans la restauration lors de grands événements.
 - Débit de boissons
-

3. Spécifications techniques

3.1 Apports du festival

L'organisation mettra à disposition des prestataires :

- Un accès à l'électricité,
- Des solutions de gestion des déchets,
- Des sanitaires avec points d'eau à proximité.

3.2 Attentes envers les prestataires

Les prestataires devront :

- Assurer leur propre installation (stands, food trucks, matériel de cuisine, denrées alimentaires),
 - Gérer le transport, le montage et le démontage de leur structure,
 - Disposer d'un matériel conforme aux normes de sécurité (une bouteille de gaz par stand autorisée sous conditions de conformité),
 - Garantir la sécurité et l'entretien de leur espace,
 - Utiliser exclusivement de la vaisselle recyclable ou réutilisable,
 - Fournir les documents administratifs requis (SIRET, autorisation de débit de boisson si nécessaire),
 - Seuls les stands spécialisés dans la vente de boissons seront autorisés à en vendre en respectant la réglementation en vigueur sur l'alcool (seules les bières, cidres et vins sont autorisés)
-

4. Spécifications financières

4.1 Tarification

Les prestataires doivent proposer une offre de restauration à des prix accessibles au grand public.

4.2 Participation en nature

En contrepartie de la gratuité d'emplacement, chaque prestataire devra fournir chaque jour :

- 15 repas complets (plat + dessert) pour les restaurateurs,
 - 15 friandises pour les vendeurs de confiseries (glaces, gâteaux, etc.).
 - 25 boissons
-

5. Spécifications pratiques

5.1 Horaires d'exploitation

- Installation possible à partir de 9h le samedi 14 juin,
- Service au public de 12h à 1h (dans la nuit du 14 au 15 juin) et de 11h à 19h le dimanche 15 juin.

5.2 Règles d'hygiène et de sécurité

- Les boissons seront servies uniquement par un professionnel spécialisé dans des écopups fournies par l'organisateur
 - Respect des normes sanitaires (arrêté du 21 décembre 2009, règlement européen n°852/2004),
Respect des recommandations de la préfecture de l'Eure sur les grands rassemblements.
-

6. Assurances et responsabilités

6.1 Assurances obligatoires

Les prestataires doivent disposer :

- D'une assurance couvrant leur matériel et leurs marchandises,
- D'une assurance responsabilité civile professionnelle.

6.2 Personnel

Les prestataires doivent s'assurer de la compétence et de la disponibilité de leur personnel. Ils sont entièrement responsables des conditions d'emploi et de rémunération de leurs salariés.

7. Constitution des dossiers de candidature

Les dossiers devront contenir :

- Une note de présentation de la structure (SIRET, code APE),
 - Une liste de références,
 - Des photos ou croquis du stand,
 - Une proposition de menu et de tarifs,
 - Une liste des besoins techniques (eau, électricité, etc.),
 - Une description des appareils électriques et de leur puissance.
-

8. Critères de sélection des candidatures

Critère	Pondération
Professionalisme et expérience	50 %
Capacité à répondre à une forte affluence	20 %
Tarifification	15 %
Originalité de l'offre	15 %

9. Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées avant le 27 mars 2025 par :

- Mail : evenement@seine-eure.com
- Courrier : Hôtel d'Agglomération Seine-Eure, Direction de la communication - Festival Les Embarqués, 1 place Ernest Thorel, 27400 Louviers.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
L'équipe organisatrice du festival "Les Embarqués".